

ASSOCIATION DU IXème CENTENAIRE DE LA BASILIQUE
Office de Tourisme 25 av. Jean-Paul II 71600 PARAY-LE-MONIAL

1er COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

PARAY-LE-MONIAL

28 - 29 - 30 Mai 1992

ACTES DU COLLOQUE

Basilique de Paray-le-Monial : l' Histoire, l' Art, la Vie



LE PRIEURÉ DE PARAY-LE-MONIAL AU XI^{ème} SIÈCLE : Ses rapports avec le monde laïque et l'abbaye de Cluny

Maria HILLEBRANDT chercheur à l'université de MÜNSTER.

La biographie d'Hugues de Semur, abbé de Cluny de 1049 à 1109, est étroitement liée à l'histoire de sa famille : dès les premières années de son abbatiat, en 1055, il entreprit avec son frère Geoffroi II sur les terres de sa famille et à proximité du château de Semur-en-Brionnais la fondation du premier monastère de femmes clunisien, à Marcigny-sur-Loire¹. Les motifs personnels ayant amené Hugues à fonder ce prieuré ont déjà été amplement discutés². Ils sont l'expression des grandes lignes de la politique qui lui permit de donner à la Bourgogne une importance qu'elle n'avait pu atteindre sous ses prédécesseurs : il mit en effet à profit les relations déjà existantes entre sa famille et les familles du Brionnais et Charolais renforçant la position de l'abbaye de Cluny et de ses prieurés dans la Bourgogne du sud-ouest par la création, à l'intérieur et à l'extérieur du monastère, d'un réseau de liaisons entre les individus et les familles. Parallèlement, l'abbé Hugues s'appliqua énergiquement à obtenir la confirmation papale des possessions de l'abbaye dans cette région. Ainsi, c'est par la bulle de 1055 que le pape Victor II confirma Marcigny, de même que d'autres possessions, qui furent transférées par les comtes de

¹ Abréviations utilisées :

BB = Auguste Bernard — Alexandre Bruel, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny (802-1310)*, 6 vol., (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Première série : Histoire politique) Paris, 1876-1903, réimpr. Frankfurt, 1974. On citera les actes de la manière suivante : BB avec numéro d'ordre de la publication.

PLM = Ulysse Chevalier, *Cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial, ordre de Saint Benoît, suivi d'un appendice de chartes et de visites de l'ordre de Cluny*, Paris, 1890.

MC = Jean Richard (éd.), *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit perdu (Analecta Burgundica)* Dijon, 1957.

Richard, *Répertoire* = Jean Richard (éd.), *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit perdu (Analecta Burgundica)* Dijon, 1957, Répertoire biographique, pp. 232-253.

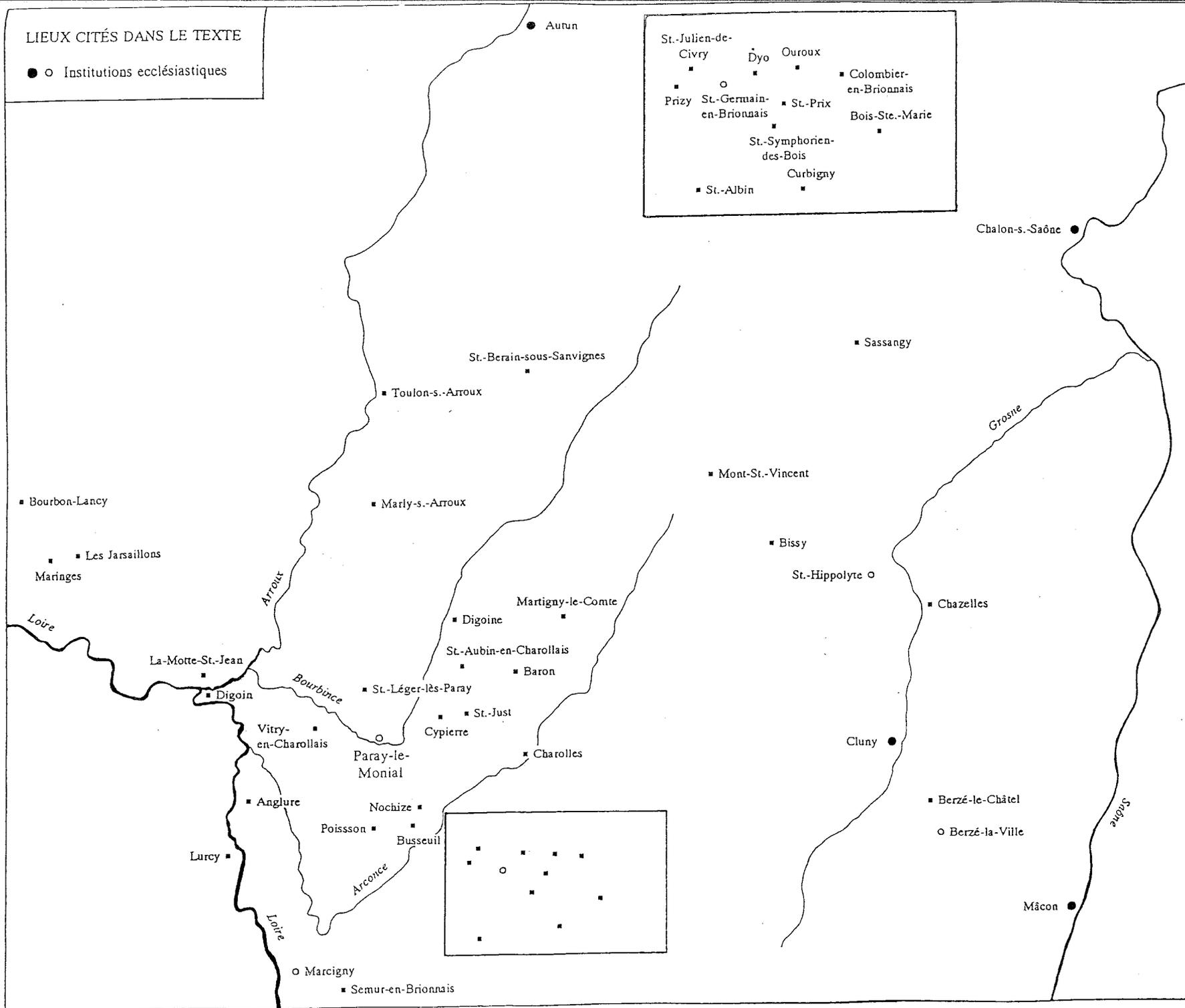
Wischemann = Else Maria Wischemann, *Marcigny-sur-Loire. Gründungs- und Frühgeschichte des ersten Cluniacenserinnenpriorates (1055-1150) (Münstersche Mittelalter-Schriften 42)* München, 1986.

Kohnle = Armin Kohnle, *Abt Hugo von Cluny (1049-1109)*, (Beihefte der Francia, 32) Sigmaringen, 1993. Je remercie cordialement Monsieur Kohnle de m'avoir permis de lire son livre avant sa publication.

² Wischemann, pp. 38-42. Kohnle, pp. 31-34. Jean Richard, Sur l'histoire du prieuré de Marcigny aux 11^{ème} et 12^{ème} siècles, dans : *Mélanges d'histoire et d'archéologie offerts au professeur Kenneth John Conant par l'association Splendide Bourgogne*, Mâcon 1977, pp. 135-140.

LIEUX CITÉS DANS LE TEXTE

● ○ Institutions ecclésiastiques



LIEUX CITÉS DANS LE TEXTE

Chalon à Cluny avant l'abbatit d'Hugues : la *curtis* de Gevrey près de Dijon, la *cella* de Saint-Cosme à Chalon et le *monasterium* de Saint-Marcel-lès-Chalon³. En 1058, Hugues obtint d'Etienne IX la première confirmation d'une autre fondation des comtes de Chalon, Paray-le-Monial : *Monasterium in Aurea Valle, quod Paredus dicitur in honore sancti Joannis Baptistae consecratum*⁴. Il consolidait donc les possessions de sa famille, ainsi que celles des comtes de Chalon. Ses liens avec cette famille n'étaient d'ailleurs pas uniquement parentaux : c'est son grand-oncle Hugues, comte de Chalon et évêque d'Auxerre, qui le motiva définitivement à choisir une carrière religieuse⁵. De sorte qu'il est encore plus compréhensible, qu'Hugues de Semur, devenu abbé, s'occupât particulièrement d'assurer les possessions que son prédécesseur, l'abbé Odilon de Cluny, avait reçues des mains de son grand-oncle et de sa famille⁶.

Il semble que ces mesures engendrèrent une nouvelle situation pour le monastère de Paray-le-Monial. Le cartulaire de Paray en donne un témoignage clair : bien que l'original soit perdu, dans la reconstitution du chanoine Chevalier, les documents montrent combien l'importance économique du monastère augmenta pendant la deuxième moitié du XI^{ème} siècle. Hormis sa partie narrative (Franz Neiske en traite dans ce volume), c'est-à-dire à partir de l'acte numéro 15, et hormis les 17 actes dont nous ne possédons plus de texte, le cartulaire compte 181 actes⁷. La plupart des actes de transactions du genre donations, ventes, échanges, renonciations etc. n'étant pas datée, nous sommes obligés d'employer d'autres critères afin de résoudre les problèmes chronologiques⁸. Les noms de personnes dont les dates sont connues nous aident en cela⁹. Ainsi, neuf actes furent traités avant l'an 999, date de l'élection du comte Hugues à l'évêché d'Auxerre¹⁰. Douze autres sont antérieurs à l'an 1039, date de la mort de celui-ci¹¹. La majeure partie des actes datent de la deuxième moitié, voire du troisième tiers du XI^{ème} siècle¹².

³ *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, Lyon, 1680, pp. 13-15. Migne, *Patrologia latina* 143, col. 803ss.

⁴ *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, p. 15s. Migne, *Patrologia latina* 143, col. 879ss.

⁵ Kohnle, p. 23s.

⁶ Gevrey : BB 2693, 2722 (daté : 1019), 2723 ; Saint-Cosme : BB 2711 ; Saint-Marcel-lès-Chalon : BB 1474 (daté : 979), 2484 (daté : 999), 3341 ; Paray-le-Monial : BB 2484 (= PLM 213 ; daté : 999).

⁷ Les actes relatifs à Paray et les visites, imprimés dans l'appendice (PLM 213-246), ne sont pas comptés. Au sujet de ces documents, cf. l'introduction de l'édition, pp. IV-XVII.

⁸ Chevalier (cf. note 1) Introduction, p. XI. Les actes suivants sont datés : PLM 176 (1123) ; PLM 187 (1023-24) ; PLM 189 (1109) ; PLM 202 (1151) ; PLM 206 (1147).

⁹ Sur un procédé semblable cf. Jean Richard (éd.), *Le cartulaire de Marcigny-sur-Loire (1045-1144). Essai de reconstitution d'un manuscrit perdu (Analecta Burgundica)* Dijon, 1957, Introduction p. XVII.

¹⁰ PLM 165, 180, 182, 184, 193, 194, 195, 196, 199.

¹¹ PLM 33, 96, 101, 102, 104, 140, 142, 145, 183, 185, 186, 187. Hugues mourut le 5 novembre 1039, cf. Barbara Schamper, *S. Bénigne de Dijon. Untersuchungen zum Necrolog der Handschrift Bibl. mun. de Dijon, ms. 634 (Münstersche Mittelalter-Schriften 63)* München, 1989, p. 175.

¹² Onze actes ont été traités dans le premier quart ou la première moitié du XII^{ème} siècle : PLM 95, 176, 189, 190, 200, 201, 202, 204, 206, 207, 209.

Cinq d'entre eux mentionnent le nom des comtes de Chalon ¹³, 44 celui du prieur Hugues. Malgré ce nombre relativement important d'actes nommant ce prieur - les noms de ses prédécesseurs n'apparaissent que rarement dans le cartulaire ¹⁴ -, nous manquons de points de repère précis permettant de déterminer la durée de ses fonctions. Vers ou avant 1064, il devint moine à Paray ¹⁵, où il était déjà prieur à l'époque de la compilation de la «partie primitive et principale du cartulaire»¹⁶. Sans doute occupa-t-il cet office jusqu'à la mort de l'abbé Hugues en 1109 ¹⁷. Il est à supposer que la plus grande partie des actes ne portant pas son nom, ont aussi été traités pendant sa période, car de nombreux personnages mentionnés furent ses partenaires.

Si nous cherchons à définir les forces politiques et sociales ayant contribué à l'évolution du monastère de Paray pendant la deuxième moitié du XI^e siècle, nous remarquons au début du cartulaire l'acte concernant la négociation entre les moines de Paray et leur prieur Hugues, acte qui devait assurer de l'accord durable de l'évêque d'Autun lors de l'acquisition de biens de l'église. Afin de donner plus de poids à ce règlement, les moines de Paray conclurent parallèlement avec les chanoines d'Autun et l'évêque Aganon un pacte de confraternité ¹⁸. La place de cet acte au début du cartulaire (dans la mesure où la reconstitution du chanoine Chevalier est exacte), montre que les moines de Paray s'efforcèrent, dès le début, d'éviter toute difficulté avec leur évêque ¹⁹. Leur abbé Hugues, qui avait lui-même dans les premières années de ses fonctions connu de nombreux conflits avec Dreux, l'évêque de Mâcon ²⁰, essaya certainement par tous les moyens de placer Paray dans une situation aussi favorable que possible. L'évêque Aganon, qui demanda à l'abbé Hugues en 1072 d'être inclu dans les prières des moines de Clu-

¹³ PLM 45, 87, 107, 152, 208.

¹⁴ Chevalier (cf. note 1) Introduction, p. XIII.

¹⁵ MC 68 (= PLM 215). Richard, *Répertoire*, p. 246.

¹⁶ PLM 12. Chevalier (cf. note 1) Introduction p. XIV. Marcel Canat de Chizy, *Origines du prieuré de Notre-Dame de Paray-le-Monial*, Chalon-sur-Saône, 1876, pp. 122-124. Le seul acte daté le mentionnant en tant que prieur date de 1083 (BB 3602 ; cf. PLM 107).

¹⁷ Cf. plus bas, les notes 100 et 101.

¹⁸ PLM 16.

¹⁹ Sur la question de l'accord (obligatoire ?) de l'évêque lié au transfert des églises rurales sous le patronage d'un monastère au XI^e siècle, cf. Giles Constable, *Monastic Possessions of Churches and Spiritualia in the Age of Reform*, dans : *Il monachesimo e la riforma ecclesiastica (1049-1122)*. *Atti della quarta settimana internazionale di studio, Mendola 23-29 agosto 1968*, Milano, 1971, pp. 304-331, pp. 317-321. Giles Constable, *Monasteries, rural churches and the cura animarum in the early middle ages*, dans : *Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto medioevo : espansione e resistenze* (10-16 aprile 1980), (*Settimane di Studio* 28) Spoleto, 1982, vol. 1, pp. 349-389, pp. 369-371.

²⁰ Kohnle, pp. 84-88.

ny²¹, semble avoir encouragé le développement du prieuré de Paray²². Il promit aux moines de Paray d'accepter toutes les donations concédées à leur monastère, *tam adquisitas quam de militibus adquisituras*²³. Dans la partie suivante du cartulaire, où étaient copiés les actes concernant des donations d'églises traités à l'époque de l'évêque Aganon et du prieur Hugues²⁴, le consentement de l'évêque ne se trouve plus que dans deux actes singuliers²⁵. Plus loin, il est témoin d'une donation entreprise par un chanoine de son chapitre²⁶. Par rapport à la durée relativement longue de son mandat (1055-1097), il n'est mentionné donc que très rarement dans le cartulaire. Nous n'apprenons pas s'il y eut conflit entre lui et les moines de Paray²⁷.

Comme l'évêque Aganon d'Autun, les comtes de Chalon, eux-aussi, favorisèrent les intérêts du prieuré clunisien. Ainsi le comte Thibaut, oncle de l'abbé Hugues, interdit dans son testament à son fils, le comte Hugues ~~ter~~, et à ses successeurs, *ut omnes perniciosas noxiasque H II consuetudines, quas sui ministri et apparitores in tota terra Sancti (Grati) perciebant vel exigebant, ultra nunquam perciperent*²⁸. Dans la seconde moitié du XI^{ème} siècle, le prieuré devint très vite un pôle d'attraction considérable pour le monde laïque. Les motifs exprimés dans les actes montrent quels étaient les "contre-dons" que les laïques attendaient des moines²⁹ : prières pour le

²¹ BB 3447. Nous n'avons trace d'aucun accord semblable entre l'abbé Hugues et les évêques de Mâcon, cf. Kohnle, pp. 50-54.

²² Au sujet du rôle d'Aganon pour Marcigny (il participa en l'an 1082 à la deuxième consécration de l'église du monastère), cf. Wischermann, p. 60s.

²³ PLM 16, p. 14.

²⁴ PLM 17-28.

²⁵ PLM 25, 28.

²⁶ PLM 114. Le rôle de la fondation de la communauté de chanoines réguliers de Saint-Germain-en-Brionnais par l'évêque d'Autun aux environs de l'année 1070 sur le comportement des *milités* du Brionnais, n'a pas encore fait l'objet de recherches. Quelques années plus tard, l'évêque Landri de Mâcon, qui avait été archidiacre à Autun, fonda lui aussi une congrégation semblable à Saint-Pierre-de-Mâcon ; Jean Richard, La congrégation de Saint-Germain-en-Brionnais. L'évêque Aganon d'Autun et le renouveau de la vie commune au XI^{ème} siècle, dans : *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 24, 1963, pp. 289-298.

²⁷ Hermann Diener, Das Verhältnis Clunys zu den Bischöfen, vor allem in der Zeit seines Abtes Hugo (1049-1109), dans : *Neue Forschungen über Cluny und die Cluniacenser* von Joachim Wollasch — Hans-Erich Mager — Hermann Diener, hg. von Gerd Tellenbach, Freiburg, 1959, pp. 219-352, p. 279s. Joachim Mehne, Cluniacenserbischöfe, dans : *Frühmittelalterliche Studien* 11, 1977, pp. 241-287, p. 284. Schamper (cf. note 11) p. 174.

²⁸ PLM 10. Georges Duby, *La société aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles dans la région mâconnaise* (Bibliothèque générale de l'École Pratique des Hautes Études, VI^e section) Paris, 1971, p. 180. Le comte Thibaut mourut en 1065. Il avait, lui aussi, approuvé à Marcigny les donations que ses hommes feraient sur leurs fiefs ; MC 35. Constance B. Bouchard, *Sword, Miter and Cloister. Nobility and the Church in Burgundy, 980-1198*, Ithaca — London, 1987, p. 211.

²⁹ Sur la signification du mécanisme d'échange de prières contre de terres, cf. l'article 'classique' de Otto Gerhard Oexle, Memoria und Memorialüberlieferung im früheren Mittelalter, dans : *Frühmittelalterliche Studien* 10, 1976, pp. 70-95. Patrick Geary, Echanges et relations entre les vivants et les morts dans la société du haut moyen-âge, dans : *Droit et Cultures* 12, 1986, pp. 3-17. Georg Schreiber, Cluny und die Eigenkirche. Zur Würdigung der Traditionsnotizen des hochmittelalterlichen Frankreich, dans : *Archiv für Urkundenforschung*

salut de l'âme, participation à la *societas* des moines³⁰, sépulture (dans le cimetière du monastère)³¹. Il est un motif qui apparaît particulièrement souvent : trente-sept laïques lient leur donation à leur admission dans le couvent³². Douze d'entre eux furent visiblement confiés au monastère par leurs parents dès leur enfance³³. La plupart des vingt-cinq convers sont vraisemblablement des adultes : dix font mention du consentement de leur épouse et/ou de leurs fils³⁴, six citent leur mère et/ou leurs frères³⁵, trois expriment clairement qu'ils veulent entrer au monastère à la fin de leur vie³⁶.

Dans les actes, nous retrouvons quelques uns de ces convers ou de ces *pueri oblati* parmi les moines. Dans la mesure où leur origine se laisse préciser, ils proviennent de familles du Charolais ou du Brionnais. Guichard, fils d'Anséis, prévôt de Charolles, entra par exemple à Paray vraisemblablement avant 1078, et fit - avec l'accord du comte Hugues ~~le~~ de Chalon - don

H II

17, 1941/42, pp. 359-418 ; réimpr. dans : Georg Schreiber, *Gemeinschaften des Mittelalters. Recht und Verfassung, Kult und Frömmigkeit. Gesammelte Abhandlungen* 1, Münster, 1948, pp. 81-138, pp. 99-125. Bouchard, *Sword* (cf. note 28) pp. 190-197, 225-229, 241-246. Barbara H. Rosenwein, *To be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049*, Ithaca — London, 1989, pp. 125-143. Sur l'importance de ces bienfaits religieux pour la chevalerie locale, cf. Robert Folz, Aspects du prieuré clunisien, dans : *Bulletin trimestriel du Centre International des Études Romanes* 4, 1959, pp. 3-13, pp. 9-11.

³⁰ PLM 68, 108.

³¹ PLM 19, 61, 65, 97, 100, 102 (avant 1039), 103, 107, 109, 110, 132, 136, 139, 150, 187 (1023-1024), 184 (avant 999), 188. En ce qui concerne le rôle de la sépulture aux cimetières des doyennés et des prieurés de l'abbaye de Cluny, cf. Joachim Wollasch, Hugues I^{er} abbé de Cluny et la mémoire des morts, dans : *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny. Actes du Colloque scientifique international, Cluny, Septembre 1988*, Cluny, 1990, pp. 75-92, p. 85s.

³² PLM 21, 17 (deux personnes), 19, 34, 41, 42, 45, 60, 69, 74, 79, 85, 89, 90 (deux personnes), 97, 99, 107, 111, 118, 120, 121, 122, 128, 129, 150, 151, 156, 164, 167, 168, 172, 191, 197, 198, 205. Wolfgang Teske, Laien, Laienmönche und Laienbrüder in der Abtei Cluny. Ein Beitrag zum 'Konversen-Problem', dans : *Frühmittelalterliche Studien* 10, 1976, pp. 248-322 et 11, 1977, pp. 288-339 ; Giles Constable, Entrance to Cluny in the Eleventh and Twelfth Centuries according to the Cluniac Customaries and Statutes, dans : *Mediaevalia Christiana. Hommage à Raymonde Foreville*, éd. par Coloman Etienne Viola, Paris, 1989, pp. 335-354 ; Giles Constable, The Reception-Privilege of Cluny in the Eleventh and Twelfth Centuries, dans : *Le Gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny. Actes du Colloque scientifique international, Cluny, Septembre 1988*, Cluny, 1990, pp. 59-74 ; Kohnle, pp. 55-59

³³ PLM 17 (un fils et une fille), 34, 60, 74, 85, 90, 97, 99, 107, 111, 157. M.-P. Deroux, *Les origines de l'oblature bénédictine (Les Editions de la Revue Mabillon 1)*, Ligugé, 1927, pp. 95-110 : L'oblature à Cluny et Hirschau. Maria Lahaye-Geusen, *Das Opfer der Kinder. Ein Beitrag zur Liturgie- und Sozialgeschichte des Mönchtums im Hohen Mittelalter (Münsteraner Theologische Abhandlungen 13)* Münster, 1991, pp. 46-68. Kohnle, p. 56s.

³⁴ PLM 21, 41, 69, 90, 150, 151, 156, 164, 197, 205.

³⁵ PLM 42, 45, 79, 121, 167, 172.

³⁶ PLM 19, 120, 127. Constable, Entrance to Cluny (cf. note 32) pp. 335s., 343, 347s. Georg Schreiber, *Kurie und Kloster im 12. Jahrhundert. Studien zur Privilegierung, Verfassung und besonders zum Eigenkirchenwesen der vorfranziskanischen Orden vornehmlich auf Grund der Papsturkunden von Paschalis II. bis auf Lucius III. (1099-1181) (Kirchenrechtliche Abhandlungen, hg. von Ulrich Stutz, Heft 67-68)* Stuttgart, 1910, 2, pp. 130-137. Joseph H. Lynch, *Simoniacal Entry into Religious Life from 1000-1260 : A Social, Economic and Legal Study*, Columbus, 1976, pp. 27ss. Axel Müssigbrod, Frauenkonversionen in Moissac, dans : *Historisches Jahrbuch* 104, 1984, pp. 113-129, p. 120s.

au prieuré du fief provenant du comte dans les environs du château de Charolles³⁷. Il occupa au monastère les fonctions d'*elemosinarius*³⁸ et s'engagea avec le prieur Hugues au sujet de la construction des moulins à Toulon-sur-Arroux³⁹. Là, il entra en fonction d'obédiencier⁴⁰, respectivement de doyen⁴¹.

L'identification du moine nommé Anteaume n'est pas sans équivoque : un premier moine portant le nom d'Anteaume fut confié à Paray et au prieur Hugues par ses parents, Damas de *Centarben* et Ada⁴². Cette famille avait des possessions dans le Charolais et le Brionnais et était liée à la famille du prieur Hugues. Un autre Anteaume entra au monastère à l'âge adulte sous le prieur Hugues et fit donation de la moitié des revenus de l'église de Saint-Léger-lès-Paray⁴³. "Notre" Anteaume servit de témoins à l'occasion d'actes concernant le transfert à Paray de biens situés à Saint-Léger-lès-Paray⁴⁴ : Il pourrait donc s'agir du deuxième moine portant ce nom. Anteaume apparaît dans un nombre de chartes assez considérable comme témoin ou acteur lors de négociations⁴⁵. Dans quelques chartes, il est aussi chargé des tâches du prieur en suppléance d'Hugues⁴⁶.

³⁷ PLM 45. Les comtes de Chalon furent seigneurs du château de Charolles et y possédèrent la *vicaria*, cf. Jean Richard, Aux origines du Charolais. Vicomté, vigueries et limites du comté en Autunois méridional (X^{ème} - XIII^{ème} siècles), dans : *Annales de Bourgogne* 35, 1963, pp. 81-114, pp. 83, 86, 89. Sur les prévôts de Charolles, cf. Richard, *Répertoire*, p. 233 (Aganon).

³⁸ PLM 46, 47, 48. Sur cet office aux coutumes clunisiennes, cf. Guy de Valous, *Le monachisme clunisien des origines au XV^{ème} siècle. Vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, 2 vol. (*Archives de la France monastique*, 39-40) Paris, 1935, 1970, 1, p. 162 : «Le devoir d'exercer la charité au nom du monastère oblige tout d'abord l'aumônier à hospitaliser les humbles voyageurs, les pèlerins peu fortunés, les prêtres et religieux en tournée et surtout les pauvres qui viennent solliciter le couvert et la nourriture pour un bref laps de temps».

³⁹ PLM 48.

⁴⁰ PLM 171, 175.

⁴¹ MC 284 (et p. 163, n.4 : *Wichardus decanus de Tolon*). Au sujet de la signification des dénominations *obedientia*, *decania* et *decanus*, cf. Maria Hillebrandt, Berzé-la-Ville. La création d'une dépendance clunisienne, dans : *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny. Actes du Colloque scientifique international, Cluny, Septembre 1988*, Cluny, 1990, pp. 199-229, pp. 199-202.

⁴² PLM 60. Richard, *Répertoire*, p. 232 (Richard ne nomme pas le fils Anteaume). *Centarben* = Saint-Aubin-en-Charollais, can. Palinges, arr. Charolles ou Saint-Albin, com. Vareilles, can. La Clayette, arr. Charolles, cf. Wischermann, p. 254, n.1. Sur la famille et ses possessions, cf. Wischermann, pp. 254s., 315s. Richard, *Répertoire*, pp. 249 et 252. Maurice Chaume, Les origines de la maison de Damas, dans : Maurice Chaume, *Recherches d'histoire chrétienne et médiévale*, Dijon, 1947, pp. 284-291. Sur les relations de parenté entre les *Centarben* et les Busseuil, cf. Wischermann, p. 496 (Tafel 5) et p. 495 (Tafel 4).

⁴³ PLM 21.

⁴⁴ PLM 132.

⁴⁵ PLM 49, 56, 66, 88, 93, 94, 159, 160, 170.

⁴⁶ PLM 87, 158, 159.

H I^{er}

Ce sont en majorité des acquisitions en biens transférées par les comtes de Chalon, qui constituèrent pendant une première phase, jusqu'en 1039, le domaine du monastère⁴⁷. Il s'agit le plus souvent d'églises et de chapelles, acquisitions les plus profitables. Ainsi Paray reçut des comtes Lambert et Hugues ~~les~~ des églises et des chapelles, toutes situées dans la région au nord de la ligne Digoin - Paray - Charolles⁴⁸. Ce sont par exemple les églises de Saint-Martin de Toulon⁴⁹ et de Saint-Symphorien de Marly⁵⁰ dans la vallée de l'Arroux, au nord-est de Paray, celles de Mont-Saint-Vincent⁵¹ et de Sassangy⁵², et au nord celle de Saint-Berain-sous-Sanvignes⁵³, ainsi que l'église de Baron près de Paray⁵⁴, l'église Saint-Georges⁵⁵ et la chapelle Saint-Victor à Digoin⁵⁶. Pendant la deuxième moitié du XI^{ème} siècle, les comtes de Chalon continuèrent à soutenir le prieuré⁵⁷. Ils confirmèrent les possessions et les droits transférés au prieuré par leurs prédécesseurs⁵⁸ et ajoutèrent encore des biens, dans les localités comme La-Motte-Saint-Jean⁵⁹, Digoin⁶⁰, Charolles⁶¹ et Martigny-le-Comte⁶². Ces biens se situaient aussi au nord de la ligne citée. Toutefois, les comtes diminuèrent de plus en plus le nombre de leurs donations⁶³.

A leur place apparut en tant que bienfaiteurs du prieuré un groupe de seigneurs de châteaux et de chevaliers, qui s'était formé autour des comtes de Chalon⁶⁴. Certains de leurs membres sont mentionnés aussi dans des actes traitant des lieux où les comtes de Chalon avaient fait des donations à Paray⁶⁵. Par la donation d'églises, ils ouvrirent à Paray un terrain où le

⁴⁷ Canat de Chizy, *Origines* (cf. note 16) pp. 7-21, 30-35.

⁴⁸ L'église de Bois-Sainte-Marie, au sud-est de Paray (can. La Clayette), étant la seule exception, PLM 3.

⁴⁹ PLM 3, 165.

⁵⁰ PLM 3, 165.

⁵¹ PLM 6, 194.

⁵² Can. Buxy, arr. Chalon-sur-Saône ; PLM 6.

⁵³ Can. Montcenis, arr. Autun ; PLM 167.

⁵⁴ Can. Charolles ; PLM 3.

⁵⁵ PLM 140.

⁵⁶ PLM 6.

⁵⁷ Canat de Chizy, *Origines* (cf. note 16) pp. 36-42.

⁵⁸ PLM 7, 10, 208, 209.

⁵⁹ Can. Digoin ; PLM 107.

⁶⁰ PLM 107.

⁶¹ PLM 45.

⁶² Can. Palinges, arr. Charolles ; PLM 87.

⁶³ PLM 11 (*quaedam, quae delegavit dari huic loco, pro suae salute animaeque, successores recusavere*) ; Canat de Chizy, *Origines* (cf. note 16) p. 42.

⁶⁴ Jean Richard, Châteaux, châtelains et vassaux en Bourgogne aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles, dans : *Cahiers de Civilisation Médiévale* 3, 1960, pp. 433-447, pp. 438s. et 442-444 (à propos de la terminologie des *domini castri, milites castri* et *milites*).

⁶⁵ A Toulon-sur-Arroux et à Saint-Berain-sous-Sanvignes par les Digoine (PLM 175, 167), à Marly-sur-Arroux par Hugues Letbals (PLM 167), à Baron par Dalmatius de Centarben (PLM 60), à Mont-Saint-Vincent par Robert

prieuré n'avait pas encore pu s'établir par des donations des comtes de Chalon ⁶⁶ : au sud de la ligne Digoin - Paray - Charolles, le prieuré acquit les revenus et des terres adjacentes à l'église de Vitry-en-Charollais par Hugues de Châtelperon ⁶⁷, des parts de l'église de Poisson par la famille des Busseuil ⁶⁸, l'église de Nochize et ses revenus par la famille des Chevenizet ⁶⁹, l'église de Prizy par la famille des Busseuil ⁷⁰, les églises d'Ouroux et de Curbigny par Geoffroi de Chassagne ⁷¹. Les trois églises de Dyo, Colombier-en-Brionnais et Saint-Symphorien-des-Bois furent transférées à Paray avec l'accord des membres de la famille des Semur et en présence de l'abbé Hugues ⁷² - acte qui exigea le consentement d'Aganon, évêque d'Autun ⁷³.

Ces églises se trouvaient dans un territoire où le prieuré de Marcigny-sur-Loire avait aussi des intérêts et des possessions ⁷⁴. Mais il ne semble pas qu'il y ait eu de rivalités ou de concurrence à propos de biens ou de revenus entre les deux établissements clunisiens ⁷⁵. D'après les cartulaires, il n'est qu'un petit nombre de lieux dans lesquels les deux couvents possédaient des biens simultanément : principalement Vitry-en-Charollais, Poisson, Ouroux et Colombier-en-Brionnais. La plupart de ces donations provenait des possessions de familles établies dans la région, dont certains membres étaient entrés dans les deux établissements, et qui évidemment voulaient exprimer leur attachement aux deux prieurés. Nous pouvons citer les Busseuil et les *Centarben*, deux familles liées de parenté qui transférèrent à Paray et à Marcigny des biens situés

de Montourmentier (PLM 111), à Saint-Just près de Charolles par Guichard, le fils du prévôt de Charolles (PLM 45). Yves Sassier, L'expansion clunisienne en Nivernais et Auxerrois, dans : *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 43, 1986, pp. 57-75, p. 62 (observant ce phénomène en Nivernais et Auxerrois).

⁶⁶ Nous laissons de côté l'analyse des termes spécifiant les revenus ecclésiastiques, cf. Constable, *Monastic Possessions* (cf. note 19) pp. 317-321. Marcel Pacaut, Recherche sur les revenus paroissiaux. L'exemple des églises «clunisiennes» (10^{ème} - 12^{ème} siècles), dans : *Histoire de la paroisse. Actes de la Onzième Rencontre d'Histoire Religieuse tenu à Fontevraud les 2 et 3 octobre 1987*, Angers 1988, pp. 33-43.

⁶⁷ Vitry, can. Paray-le-Monial ; PLM 18. En entrant au couvent de Paray, *in obitu suo*, Hugues de Châtelperon donna aussi sa part de l'église de Curdin, can. Gueugnon, arr. Charolles : PLM 19. Sur cette famille, cf. note 77.

⁶⁸ Poisson, can. Paray-le-Monial ; PLM 20, 88, 49.

⁶⁹ Chevenizet, com. Nochize, can. Paray-le-Monial ; PLM 22.

⁷⁰ Prizy, can. Charolles ; PLM 26.

⁷¹ Ouroux et Curbigny, can. La Clayette ; PLM 25.

⁷² Dyo, Colombier et Saint-Symphorien-des-Bois, can. La Clayette ; PLM 27. Cf. plus bas, les notes 113 et 114.

⁷³ PLM 28.

⁷⁴ Au nord de la ligne citée, Marcigny obtint des biens en deux lieux, où Paray avait aussi des possessions : au terroir de Baron, à Chamoges (MC 27) et à Pringues (MC 166). Ainsi que, toutefois après 1130, à Saint-Léger-lès-Paray (MC 187).

⁷⁵ Wischermann, p. 188.

à Poisson ⁷⁶ ; ou les Châtelperonn qui transfèrent des biens à Vitry-en-Charollais ⁷⁷. Hugues de Vallibus et sa femme Marie ne firent de donation qu'à Marcigny (un manse à Chassagne dans la paroisse d'Ouroux), Hugues décidant pourtant de prendre l'habit à Paray, alors que sa femme prit le voile à Marcigny ⁷⁸. Dans tous les cas cités, les revenus des églises entrèrent en possession du prieuré de Paray. Ceci laisse supposer que les intérêts de ces familles étaient plutôt liés à ceux du monastère de Paray et à son développement qu'à celui du couvent de Marcigny.

Même, s'il n'y eut pas de grands conflits entre Paray-le-Monial et Marcigny dans les régions où les deux communautés possédaient des biens et poursuivaient plus ou moins les mêmes intérêts, on peut se demander toutefois si des intérêts supérieurs, c'est-à-dire une politique dirigée par l'abbé de Cluny n'étaient pas à l'origine de cette organisation des terres. En tout cas, nous constatons que du côté des prieurés, toutes les mesures furent prises afin de structurer les acquisitions et de ne rien laisser au hasard : le prieur Hugues s'engagea à plusieurs reprises afin d'acquérir certains biens spécifiques, et paya plusieurs fois aux "donateurs" des sommes assez considérables. Comme nous verrons plus loin, il s'agit principalement d'acquisitions d'églises rurales et de leur abandon par les propriétaires laïques. C'est-à-dire d'une tâche, à laquelle s'attachèrent particulièrement les Clunisiens dans leur effort de réforme des structures ecclésiastiques ⁷⁹.

Issu de la famille des Busseuil, le prieur Hugues devait connaître parfaitement les relations souvent délicates entre les familles des différents *milites*. Sa propre famille jouissait

⁷⁶ Sur les relations de parenté entre les deux familles, cf. note 42. Parmi les possessions de la famille des Busseuil, les revenus de l'église de Poisson furent donnés à Paray lors de l'entrée d'Atton au monastère (PLM 20) et lors de l'entrée de sa tante Agnès dans un des monastères de femmes à Autun (PLM 20, 88).— Vers 1100, Girard le Vert, membre de la famille des *Centarben*, «entra en religion en même temps que sa femme Laurence», cf. Richard, *Répertoire*, p. 242. Il donna à Marcigny des manses situés à Poisson, Treval et autres lieux (MC 148). A cette époque, sa soeur Anne, la femme de Joceran II de Centarben, était déjà moniale à Marcigny. Sur la provenance et la carrière de Girard, qui devint en 1115 le socius du prieur à Marcigny, cf. Richard, *Répertoire*, p. 242 ; Wischermann, pp. 106-108.— Il n'est pas certain que le *Mons Florum*, où Hugues de Busseuil donna au début du XII^{ème} siècle un manse à Marcigny, se trouve à Poisson (MC 112 = PLM 218), cf. Wischermann, pp. 447 et 487.

⁷⁷ Hugues de Châtelperonn donna, avec l'accord de sa femme Etiennette et de leurs fils, sa part de l'église de Vitry pour le salut de l'âme de son frère, Guichard, *occisi in ecclesia Vitriaco*, (PLM 18). Ensuite, Etiennette, devenue veuve d'Hugues, donna pour sa réception à Marcigny tout ce qu'elle possédait à Vitry (MC 22) ; cf. Wischermann, p. 335.— Entre 1049 et 1070, l'église de Vitry avait été transférée à Cluny par Richoaire, la femme de Guichard II de Beaujeu (BB 3350, BB 3351) ; cf. Wischermann, p. 410s.— Par la bulle du 7 décembre 1095, Urbain II confirma à Marcigny la possession de *medietatem villae Vitriaci* (MC 269 ; p. 145).

⁷⁸ MC 115 (environ 1105-1109) ; Richard, *Répertoire*, p. 248 (Hugues de Vaux) ; Wischermann, p. 399.

⁷⁹ Folz, Aspects du prieuré clunisien (cf. note 29) pp. 6, 11-12. Constable, *Monastic Possessions* (cf. note 19) pp. 310s., 321s. A propos des conditions d'installation différentes et souvent difficiles, cf. Joseph Avril, *Paroisses et dépendances monastiques au moyen âge*, dans : *Sous la règle de Saint-Benoît. Structures monastiques et sociétés en France du moyen âge à l'époque moderne* (Hautes études médiévales et modernes 47), Paris 1982, pp. 95-106.

d'ailleurs d'une grande confiance auprès des comtes de Chalon. Son frère Girard II de Busseuil fut l'un des quatre seigneurs qui, en 1065, allèrent chercher la dépouille mortelle du comte Thibaut de Chalon mort en Espagne et l'accompagnèrent à Paray où il fut enterré ⁸⁰.

La famille des Busseuil fait partie du petit groupe de laïques dont nous possédons des actes datant dès l'époque du comte Hugues ~~1er~~ de Chalon. Sur son ordre, cette famille reçut du monastère des biens situés à Saint-Just près de Charolles ⁸¹ - c'est-à-dire dans les environs directs de la seigneurie comtale⁸². L'abbé Odilon de Cluny - c'est sous son abbatiat, que la famille des Busseuil était entrée en contact avec l'abbaye de Cluny ⁸³ - donna lui aussi son accord à ce règlement. A l'époque de l'abbé Hugues commença ensuite une série impressionnante de donations au prieuré de Paray ⁸⁴ : les terres de Saint-Just étaient les premiers biens que la famille offrit (ou redonna) à la communauté de Paray⁸⁵. Suivirent l'église de Prizy⁸⁶, où Paray installa une obédience⁸⁷, une partie des revenus de l'église de Poisson⁸⁸, Colombier-en-Brionnais et Saint-Symphorien-des-Bois⁸⁹, ainsi que des terres dans la paroisse de Saint-Julien-de-Civry⁹⁰. Ces possessions se trouvaient, nous l'avons vu, au sud du Charolais et dans le Brionnais, région située des deux côtés de l'Arconce (dans laquelle les comtes de Chalon n'avaient fait, semble-t-il, aucune donation à Paray) et où s'étendait encore l'influence des seigneurs de Semur⁹¹.

H I^{er}

Le cas des membres de la famille des Busseuil montre exemplairement, à quel degré les monastères d'une région pouvaient être favorisés et aidés lorsqu'une famille se sentait associée et intéressée. Les Busseuil sont parmi les donateurs et témoins mentionnés le plus souvent dans les actes du cartulaire de Paray. Ils n'essayèrent pas uniquement en tant que laïques de participer à

⁸⁰ PLM 10 ; J.-Louis Bazin, *Les comtes héréditaires de Chalon-sur-Saône (880-1237) (Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône 12, 2^e série, 4/1) Chalon-sur-Saône, 1911, pp. 43-45.*

⁸¹ PLM 96 ; Saint-Just, com. Champlecy, can. Charolles.

⁸² PLM 45.

⁸³ BB 2014 ; daté : ca. 1030-1040, cf. Maurice Chaume, Observations sur la chronologie des chartes de l'abbaye de Cluny, dans : *Revue Mabillon*, 31, 1941, p. 42s.

⁸⁴ En 1725, le comte de Busseuil commanda de faire un extrait des cartulaires de Paray et de Marcigny contenant les plus importants actes dans lesquels les Busseuil figurent comme donateurs des deux prieurés, cf. Chevalier (cf. note 1) Introduction, p. VI.

⁸⁵ PLM 97.

⁸⁶ PLM 26.

⁸⁷ PLM 70.

⁸⁸ PLM 20, 88.

⁸⁹ PLM 28 ; cf. les notes 72 et 113s.

⁹⁰ PLM 35, 86 ; Saint-Julien-de-Civry, can. Charolles.

⁹¹ Wischermann, pp. 188, 252.

l'évolution du monastère ; ils en devinrent membres. Plusieurs personnes de la génération vivant dans la deuxième moitié du XI^{ème} siècle entrèrent dans des monastères environnants, principalement à Paray, fondé par les comtes de Chalon, et à Marcigny, fondé par les seigneurs de Semur. Ce fut le cas d'Atton, qui fut confié à Paray par ses parents Hugues ~~le~~ et Aie⁹², et de son frère Hugues, qui entra au prieuré et en devint prieur, alors qu'il fit, curieusement, une donation à Marcigny⁹³. Un autre frère, Geoffroi, devint chanoine à Autun⁹⁴ et leur soeur Agnès moniale dans un monastère de femmes à Autun⁹⁵. Aélis, une autre soeur, prit le voile à Marcigny⁹⁶. Il n'est pas certain que Raymode, troisième soeur dans cette famille, prit elle aussi le voile à Marcigny⁹⁷. Son mari, Guy de la Roche-Nolay, entra en revanche certainement au monastère de Paray⁹⁸. Cinq des neuf enfants d'Hugues ~~le~~ et d'Aie devinrent ainsi religieux, trois d'entre eux dans des monastères clunisiens. Dans la génération suivante, d'autres membres de cette famille choisirent aussi la vie monastique⁹⁹.

C'est vraisemblablement cet engagement de la famille des Busseuil pour les monastères environnant ses terres, qui influença particulièrement l'abbé Hugues dans sa décision de confier à Hugues de Busseuil l'office de prieur à Paray¹⁰⁰. Le fait que l'abbé ne le remplaça pas par un autre prieur jusqu'à sa mort, montre bien la confiance dont celui-ci jouissait auprès de l'abbé de Cluny¹⁰¹. Il est étonnant que la participation personnelle de l'abbé aux affaires de Paray ne soit mentionnée que dans quatre actes. Dans deux d'entre eux, les auteurs étaient des proches parents de l'abbé, de sorte que sa participation pouvait jouer un rôle favorable sur le déroulement des

⁹² PLM 97.

⁹³ MC 68. Les conséquences qui en résultèrent, au sujet de la structure interne de la *congregatio* clunisienne ne peuvent être traitées ici.

⁹⁴ PLM 114.

⁹⁵ PLM 88. Wischermann, pp. 33, 325.

⁹⁶ MC 282 (= PLM 216). Wischermann, p. 325.

⁹⁷ PLM 58, Wischermann, p. 408.

⁹⁸ PLM 197. Richard, *Répertoire*, p. 245 (Guillaume de La Roche-Nolay).

⁹⁹ PLM 20, 88 ; MC 55 ; PLM 17. Wischermann, p. 325. On se demande si les Busseuil aient imité «leurs seigneurs féodaux [= les seigneurs de Semur] en se convertissant et en faisant des donations aux monastères», Joachim Wollasch, Parenté noble et monachisme réformateur. Observations sur les 'conversions' à la vie monastique aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles, dans : *Revue historique* 264, 1980, pp. 3-24 ; p. 18.

¹⁰⁰ Valous, *Le monachisme clunisien* (cf. note 38), 1, p. 115s. : «A Cluny comme dans les autres abbayes de l'ordre, le prieur est choisi par l'abbé. [...]. Le grand prieur [...] s'occupe de toutes les choses et causes qui touchent au monastère, tant au spirituel qu'au temporel» ; p. 117 : «C'est également à lui que revient la haute direction de l'administration des domaines».

¹⁰¹ A Marcigny, on trouve sept personnes exerçant, entre les années 1063 et 1105, les fonctions de prieur ou de prieur claustral, cf. Wischermann, pp. 94-101.

négociations¹⁰². Dans les deux autres cas, l'appui de l'abbé fut, semble-t-il, nécessaire, après l'échec de longs efforts du prieur Hugues visant à régler un cas de conflit : l'abbé Hugues négocia à Marcigny un accord entre le prieur et Damas de Bourbon-Lancy¹⁰³ ; il conclut d'autre part un arrangement dans la salle du chapitre de Paray avec le prieur Hugues et les moines, selon lequel les moines de Paray vendaient à l'abbaye des biens situés dans le doyenné clunisien de Saint-Hippolyte¹⁰⁴. Dans trois de ces cas, l'abbé Hugues était donc impliqué en tant que membre des Semur, en tant que fondateur de Marcigny et plus généralement en tant que supérieur des monastères clunisiens, ce qui rend son engagement compréhensible.

La plus grande partie des tâches résultant de l'administration du monastère et de son domaine étaient du ressort du prieur. Le prieur Hugues fut soutenu en cela par quelques moines. Comme nous l'avons vu, Anteaume et l'obédiençier Guichard appartenaient, de même que le prieur Hugues lui-même à des familles des environs. Anteaume s'occupa surtout de tâches qui firent de lui un suppléant du prieur¹⁰⁵. Les actes où le prieur et les moines apparaissent conjointement en tant que témoins sont aussi la preuve de responsabilités communes¹⁰⁶. On a donc l'impression que le prieur Hugues réussit à éviter les conflits avec l'intérieur du monastère¹⁰⁷.

A l'extérieur, la tâche du prieur se présenta le plus souvent comme le règlement de conflits. Il semble avoir été très préoccupé par l'obtention de compromis définitifs dans des cas

¹⁰² PLM 27 ; Kohnle, p. 319, n° 181 : daté ca. 1083-1088. Les neveux de l'abbé, Geoffroy III et Hugues Damas, figurent comme *consentientes* dans cet acte. PLM 87 ; Kohnle, p. 312, n° 142 : daté ca. 1080. Hugues Damas donna son accord aussi à cet acte de la comtesse Aélis, cf. Richard, *Aux origines* (cf. note 37) p. 110 ; Henri de Chizelle, *Nouveaux aperçus sur la succession du comte Hugues II de Chalon-sur-Saône au XI^{ème} siècle*, dans : *Annales de Bourgogne*, 60, 1988, pp. 95-109, p. 100s.

¹⁰³ PLM 130 ; cf. plus bas, Kohnle, p. 334, no 285 : daté ca. 1083-1109.

¹⁰⁴ BB 3067 ; Kohnle, p. 335, n° 288 : daté ca. 1090-1109.

¹⁰⁵ Cf. les note 45 et 46 ; Anteaume mena des négociations avec Elgod Bers à Marigny-en-Charolais (PLM 87), avec Bernard d'Anglure au château de Bourbon-Lancy (PLM 158), et avec Liébaud de Digoine à Saint-Denis-de-Péon (PLM 159).

¹⁰⁶ PLM 49, 56, 88, 93, 94, 132, 159, 170. Dans le cartulaire de Paray, nous trouvons peu de groupes de moines témoignant les actes ; en revanche, le grand nombre de listes de moines inscrites dans les chartes de Cluny nous instruisent de la composition du chapitre, cf. Franz Neiske, *Der Konvent des Klosters Cluny zur Zeit des Abtes Maiolus. Die Namen der Mönche in Urkunden und Necrologien*, dans : *Vinculum societatis. Joachim Wollasch zum 60. Geburtstag*, éd. par Franz Neiske, Dietrich Poeck et Mechthild Sandmann, Sigmaringendorf, 1991, pp. 118-156. Ce n'est qu'au XIII^{ème} siècle, que les visites de l'ordre de Cluny nomment le nombre de 20, 31 ou 25 moines vivant à Paray, cf. Chevalier (cf. note 1) Introduction, p. XVI s. ; Valous, *Le monachisme clunisien* (cf. note 38), 2, p. 222.

¹⁰⁷ Le rôle, que l'abbaye-mère, située à une distance d'environ 50 km de Paray, ait joué dans la vie quotidienne des moines de Paray, reste encore à rechercher. Cf. Sharon Farmer, *Communities of Saint Martin. Legend and Ritual in Medieval Tours*, Ithaca — London, 1991, pp. 128-134.

de différends renouvelés¹⁰⁸. Preuve en est l'abondance de détails avec laquelle les actes rapportent de procédures et de dispositions. Souvent, c'étaient les fils des donateurs, qui essayaient de revendiquer les biens¹⁰⁹. Le prieur Hugues semble avoir attaché une grande importance au règlement définitif de problèmes de possession d'églises, conflits qui l'amènent parfois à concéder des contreparties matérielles considérables à des laïques pour obtenir d'eux assentiment ou abandon de leurs prétentions¹¹⁰. Il négocia par exemple avec différents milites en ce qui concerne les églises de Lurcy¹¹¹, et de Saint-Berain-sous-Sanvignes¹¹². Il pratiqua aussi cette politique d'implantation du temporel dans le cas des trois églises de Dyo, de Colombier-en-Brionnais et de Saint-Symphorien-des-Bois¹¹³ acquérant à cet effet l'appui de l'abbé, le consentement des neveux de celui-ci, Geoffroi III et Hugues Damas, et l'accord d'Aganon, évêque d'Autun. La famille du prieur lui-même, qui possédait des droits sur les deux dernières églises citées, les abandonna, et les frères d'Hugues citèrent leurs propres témoins afin d'assurer leurs renonciation¹¹⁴. Cet acte fournit une nouvelle preuve de l'exactitude avec laquelle Hugues agissait.

De même que dans le cas des trois églises, l'abbé Hugues joua le rôle de conciliateur dans les différends entre le prieur de Paray et Damas de Bourbon-Lancy¹¹⁵. Les seigneurs de Bourbon-Lancy, dont les comtes de Chalon étaient les suzerains, furent parmi les premiers bienfaiteurs du monastère de Paray¹¹⁶. Le père de Damas, Guichard, avait fondé avant 1082 une

¹⁰⁸ Duby, *La société* (cf. note 28) p. 245 : «Entre 1080 et 1150, [...], les administrateurs du temporel s'emploient à mettre en ordre la seigneurie foncière ; ils font des enquêtes, établissent des inventaires et bon nombre des documents qu'ils ont alors rédigés existent encore». Sur l'importance du conflit dans la société du XI^e siècle, cf. Patrick J. Geary, *Vivre en conflit dans une France sans état : typologie des mécanismes de règlement des conflits (1050-1200)*, dans : *Annales E. S. C.* 41, 1986, pp. 1107-1133. Barbara H. Rosenwein, Thomas Head, Sharon Farmer, *Monks and their enemies : a comparative approach*, dans : *Speculum*, 66, 1991, pp. 764-796.

¹⁰⁹ PLM 92, 93, 94.

¹¹⁰ Folz, *Aspects du prieuré clunisien* (cf. note 29) p. 12 ; Constable, *Monasteries* (cf. note 19) p. 368s. : «Although the main interest of monasteries in owning churches was economic, and the details of the divisions of revenues between monasteries and parish churches are spelled out in countless charters from the tenth, eleventh, and twelfth centuries, there is also evidence that many churches were better served when they belonged to monks rather than to lay or even clerical proprietors».

¹¹¹ PLM 192, 93, 94 ; Lurcy, com. Luneau, can. Le Donjon, dép. Allier.

¹¹² PLM 167, 168.

¹¹³ PLM 27, 28 ; cf. les notes 72 et 89.

¹¹⁴ PLM 28.

¹¹⁵ PLM 130 ; cette convenance avait été précédée de nombreuses contestations de la part de Damas (PLM 115, 116, 117, 154). Richard, *Répertoire*, p. 238.

¹¹⁶ Canat de Chizy, *Origines* (cf. note 16) pp. 104-115 ; Richard, *Aux origines* (cf. note 37) pp. 95-98, 110.

dépendance du prieuré à Bellépine, près de La-Motte-Saint-Jean¹¹⁷. Sa mère Mahaut et sa soeur Cécile prirent le voile à Marcigny¹¹⁸. Mahaut étant une soeur de l'abbé Hugues, Damas se trouvait en lien de parenté étroit avec celui-ci et par cela avec les seigneurs de Semur.

Les différends avec Damas de Bourbon eurent lieu à une époque, où la situation demandait de longues et difficiles négociations concernant la succession du comte Hugues ~~le~~ de H II Chalon (il mourut en 1078 en Espagne sans laisser d'enfants). Ce fut une période d'interregnum, pendant laquelle se dessina une nouvelle constellation politique, répondant au partage du comté parmi les successeurs d'Hugues ~~le~~¹¹⁹. Cette période aurait pu aussi signifier certains H II changements pour le monastère de Paray ; les actes permettent de lire grâce aux listes de témoins, s'il y eut des transformations dans les différents groupes laïques et leur composition. Les seigneurs de Bourbon-Lancy avaient, par exemple, servi de témoins dans les actes traités par les comtes de Chalon jusqu'à la mort d'Hugues ~~le~~¹²⁰. Or, pour régler son conflit avec Damas, le H II prieur Hugues fit appel, non pas à des membres de la famille comtale, mais à l'abbé Hugues, l'oncle de Damas. Et les témoins de cette convenance furent des membres de familles dépendant des Bourbon, les Maringes, Vilers et Anglure, qui apparaissent eux aussi comme des bienfaiteurs du monastère¹²¹.

L'importance, dans une période de crise, d'un tel réseau de relations entre les *milites* de la région¹²², apparait encore plus nettement dans le conflit entre Liébaud de Digoine et le prieur Hugues. Liébaud, vassal du comte de Chalon, éleva des revendications sur des biens déjà offerts

¹¹⁷ PLM 131 ; Richard, *Répertoire*, p. 243 : Guichard I^{er} «mourut avant 1082».

¹¹⁸ Mahaut : MC 285 ; cf. Wischermann, p. 341s. : Mahaut entra à Marcigny dans les années d'environ 1082 à 1098. Cécile : MC 19 ; cf. Wischermann, p. 342s.

¹¹⁹ Richard, *Aux origines* (cf. note 37) p. 110s. ; Jean Richard, *Les ducs de Bourgogne et la formation du duché du XI^e au XIV^e siècle* (*Publications de l'Université de Dijon* 12) Paris, 1954, réimpr. Genève, 1986, p. 33s. ; Wischermann, p. 347 ; Chizelle, Hugues II (cf. note 102).

¹²⁰ PLM 15 et 140 (ca. 1023-1039 ; cf. Richard, *Aux origines* [cf. note 37] p. 109, n. 6), PLM 45 (1065-1078).

¹²¹ Maringes, com. Bourbon-Lancy ; cf. Richard, *Répertoire*, p. 245 (Guillaume de Maringes). Vilers = Les Jarsaillons, com. Chalmoux, can. Bourbon-Lancy. Anglure, com. l'Hôpital-le-Mercier, can. Paray-le-Monial ; cf. Richard, *Répertoire*, p. 236 (Bernard d'Anglure). Comme témoins dans les actes des seigneurs de Bourbon-Lancy : les Anglure (MC 19, 285 ; BB 3332, 3806 ; PLM 115, 154) ; les Maringes (PLM 116, 117, 130) ; les Vilers (BB 3332, 3806 ; PLM 158). Les Anglure comme donateurs à Paray : PLM 157, 158 ; les Maringes : PLM 50 ; les Vilers : PLM 109.

¹²² Sur l'affaiblissement de la puissance publique et la poussée de pouvoirs locaux dans le duché de Bourgogne au XI^e siècle, Georges Duby, *Recherches sur l'évolution des institutions judiciaires pendant le X^e et le XI^e siècle dans le Sud de Bourgogne*, dans : *Le Moyen Age* 52, 1946, pp. 149-194, et 53, 1947, pp. 15-38 ; réimpr. dans : Georges Duby, *Hommes et structures du moyen âge. Recueil d'articles*, Paris — Den Haag 1973, pp. 7-60 ; Richard, *Les ducs* (cf. note 119) pp. 50-110.

au monastère par le comte lui-même¹²³ et sur des biens meubles ayant trait à ces donations¹²⁴. Un seul de ces actes fait mention de la présence de membres de la famille comtale : vers l'an 1080, la comtesse Aélis et son fils Guy de Thiers témoignèrent de l'une des renonciations de Liébaud¹²⁵. En revanche, lorsque Liébaud abandonna ses prétentions sur l'église de Saint-Berain-sous-Sanvignes, *quam ex comite detinebat*, les comtes ne figurèrent ni comme *consentientes* ni comme témoins¹²⁶. A leur place, ce furent les *milites* dont les châteaux étaient situés dans la proximité de Paray, qui donnèrent leur accord dans la convenance conclue entre le prieur et Liébaud¹²⁷ : les Busseuil et les Cypierre¹²⁸. Le prieur fut soutenu par le moine Anteaume¹²⁹, dont la famille, tout comme celle de Liébaud, avait des possessions à Saint-Léger-lès-Paray¹³⁰. On a donc l'impression, que le monastère entretenait des relations étroites avec un groupe de *milites* auquel il confia progressivement ces fonctions juridiques à la place du comte. Ces chevaliers ou seigneurs châtelains étaient aussi parmi ceux qui formaient le parti du monastère lors de décisions judiciaires¹³¹.

Les Cypierre, qui, de part la proximité de leur forteresse et du monastère, étaient en quelque sorte prédestinés à servir de témoins, peuvent, de même que les Busseuil, être considérés comme des "garants personnels" du prieuré. Ils sont très souvent mentionnés dans les listes de témoins, aussi bien dans celles des actes des comtes¹³² que dans celles des seigneurs de Bourbon-Lancy¹³³. C'est seulement au début du XII^{ème} siècle, qu'ils figurent parmi les donateurs de Paray¹³⁴, alors qu'ils apparaissent dans les actes de Cluny en tant que donateurs peu après 1080, période où les problèmes soulevés par la succession des comtes de Chalon n'étaient pas encore résolus. Joceran de Cypierre transféra à Cluny, avec son épouse Odile et ses

¹²³ PLM 164, 152. Richard, *Répertoire*, p. 250 (Joceran III de Digoine). Cf. Duby, *La société* (cf. note 28) p. 160.

¹²⁴ PLM 66, 159.

¹²⁵ PLM 152 ; en ce qui concerne la datation de l'acte, cf. Chizelle, Hugues II (cf. note 102) p. 100.

¹²⁶ PLM 167 ; Folz, Aspects du prieuré clunisien (cf. note 29) p. 6 ; Duby, *La société* (cf. note 28) p. 236.

¹²⁷ PLM 66, 76, 167. Duby, Recherches (cf. note 122) ; Richard, *Les ducs* (cf. note 119) p. 91, n. 3.

¹²⁸ Les Busseuil comme témoins dans les actes des Digoine : PLM 152, 159, 175 ; les Cypierre : PLM 66, 152, 159, 176.

¹²⁹ PLM 66, 159.

¹³⁰ MC 187 (les Digoine à Saint-Léger-lès-Paray) ; à propos d'Anteaume cf. plus haut, les notes 42-46.

¹³¹ PLM 161 : *cum priore fuerunt Artaldus de Buxol, Letbaldus de Copetra* ; PLM 160 : *hoc donum fecit ... in manu Hugonis prioris ; fuitque ibi Antelmus monachus et ... Letbaldus de Copetra*. Duby, *La société* (cf. note 28) p. 147 ; Wendy Davies, *Small Worlds. The Village Community in Early Medieval Brittany*, London 1988, pp. 154-160.

¹³² PLM 9, 45, 107 (= BB 3602), 208 ; sur cette famille, cf. Richard, *Répertoire*, p. 249s. ; Wischermann, pp. 253 et 311.

¹³³ PLM 107 (= BB 3602), 167 ; BB 3332.

¹³⁴ PLM 204 ; Girard de Cypierre était prieur de Paray entre 1147 et 1151, cf. Chevalier (cf. note 1) Introduction, p. XV.

fiis, tous les biens que sa famille possédait à Chazelles dans la vallée de la Grosne¹³⁵. Lors de cette donation, l'accord des seigneurs de Bourbon-Lancy fut nécessaire pour des raisons juridiques : les Cypierre étaient vraisemblablement leurs vassaux¹³⁶.

Il semble que l'abbé Hugues s'efforça aussi pour des raisons politiques de s'assurer leur accord en d'autres occasions, Humbert de Bourbon étant marié avec une des trois filles du comte Thibaut de Chalon, Ermengarde. Le rôle que Humbert a peut-être joué au moment de la succession du comte reste incertain¹³⁷. Toutefois, la négociation menée en l'an 1083 par le prieur Hugues avec Ermengarde et Humbert, par laquelle le monastère de Paray obtint la restitution des biens, déjà donnés par le comte Thibaut, a peut-être eu une fonction décisive dans l'apaisement de cette crise.

Cet acte nous est transmis en deux copies différentes : le texte où Humbert est cité comme auteur est inclus dans le cartulaire de Paray¹³⁸ ; celui, plus complet, d'Ermengarde - lui seul précise la date et l'*actum* - dans le recueil des chartes de Cluny¹³⁹. Les ajouts dans ce texte prouvent que l'abbé Hugues était particulièrement intéressé à obtenir l'accord d'Humbert pour cet acte¹⁴⁰. Celui-ci reçut en effet, outre les prestations matérielles, de "contre-dons" spirituels : il sollicita pour sa femme la sépulture (à Cluny ?)¹⁴¹ ainsi que, pour son fils, l'entrée au monastère. Il soumit son accord aux donations (dont celle de Chazelles faisait partie), à l'obtention de *beneficium et societatem loci concedentibus sibi fratribus [...], ut etiam si monachus fieri vellet, libenter susciperetur ; et si in laycali vita obiret, delatus Cluniaco honorabiliter sepeliretur, et debitum missarum, et orationum, et elemosinarum, sicut pro uno monacho ita et pro eo ab omnibus persolveretur*¹⁴². Grâce à cet abandon, il entra donc dans le groupe des bienfaiteurs de l'abbaye de Cluny. Peut-être y voyait-il une nouvelle forme de légitimation pour lui et sa famille.

¹³⁵ Chazelles, can. Saint-Gengoux-le-National ; BB 3636 (daté : 1089), BB 3575 ; cf. aussi BB 3574 et 3060.

¹³⁶ BB 3332, 3060, 3636.

¹³⁷ Maurice Chaume, Un problème de droit féodal : La succession de Chalon en 1080, dans : *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 2, 1935, pp. 177-179 ; Richard, Aux origines (cf. note 37) p. 110s. ; Chizelle, Hugues II (cf. note 102) ; sur le rôle des seigneurs de Semur, cf. Wischermann, p. 231s.

¹³⁸ PLM 107 ; cf. Richard, Aux origines (cf. note 37) p. 95.

¹³⁹ BB 3602.

¹⁴⁰ BB 3602 : L'abbé Hugues transféra au prieur Hugues les moyens matériels, afin de le faire parvenir à Humbert.

¹⁴¹ PLM 107 ; cf. Chizelle, Hugues II (cf. note 102) p. 96. L'entrée d'Ermengarde à Marcigny reste incertaine, cf. Wischermann, p. 342s.

¹⁴² BB 3806.

Pendant les négociations autour de l'acquisition des biens à Chazelles, l'abbé Hugues s'était servi de l'aide d'un autre personnage originaire du Charolais et parent de la famille des *Centarben* : le cellerier Hugues de Bissy¹⁴³. C'est lui qui, à la demande explicite de l'abbé, mena les négociations avec Joceran de Cypierre et sa famille¹⁴⁴. Le cellerier était certainement aux yeux de l'abbé très qualifié pour remplir cette tâche (aussi bien vis-à-vis des Cypierre que des Bourbon¹⁴⁵), car sa famille possédait un fief d'Humbert de Bourbon dans cette région¹⁴⁶. Sa parfaite connaissance des différentes relations entre les seigneurs et les *milites* du Charolais fut vraisemblablement décisive dans le déroulement favorable de cette négociation. A Chazelles, Cluny réussit ainsi en peu de temps à réunir un domaine relativement compact autour de l'église¹⁴⁷, domaine qui fut confirmé par le privilège du pape Urbain II en l'an 1095¹⁴⁸.

Ce même privilège contient la première confirmation pour Cluny de l'église de Berzé-la-Ville, située à peu près à mi-chemin entre Cluny et Mâcon. Les moines de Cluny y installèrent une obédience, de même qu'à Saint-Hippolyte, l'église de Chazelles faisant partie de l'obédience de Saint-Hippolyte¹⁴⁹.

A travers ces possessions acquises au profit de son abbaye, l'abbé Hugues poursuivait aussi un intérêt tout à fait personnel : il destina les revenus provenant de ces obédiences à la communauté clunisienne afin d'entretenir une «pleine pitance» le jour de son anniversaire¹⁵⁰. Or, Hugues ne put introduire cette «nouvelle pratique consistant à unir le souvenir de l'anniversaire de l'abbé à une fondation pieuse»¹⁵¹ que parce qu'il se savait sûr de l'appui de familles liées à la sienne par des relations de féodalité, de parenté ou d'amitié¹⁵². La création de l'obédience de Berzé montre que cette politique reposait particulièrement sur des relations privilégiées avec des personnes issues de ces familles, voire remplissant l'office de prieur dans le Charolais et dans le Brionnais. Déjà le premier prieur à Cluny, sous l'abbatit d'Hugues, Gontier, a été, d'abord,

¹⁴³ Bissy, com. Saint-Martin-la-Patrouille, can. La Guiche ; sur la famille, cf. Richard, *Répertoire*, pp. 232 et 246 ; Wischermann, p. 315s.

¹⁴⁴ BB 3575.

¹⁴⁵ BB 3034 : le cellerier Hugues en négociations avec Anséis de Bourbon ; BB 3806 : Hugues, alors en fonctions de chambrier de Cluny, en négociations avec Humbert de Bourbon.

¹⁴⁶ BB 3640.

¹⁴⁷ BB 3060, 3574, 3636. Duby, *La société* (cf. note 28) pp. 82, 345.

¹⁴⁸ *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, Lyon, 1680, p. 23s. ; Hillebrandt, Berzé-la-Ville (cf. note 41) pp. 201 et 215.

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ Wollasch, Hugues I^{er} (cf. note 31) p. 81s.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 83s.

¹⁵² Hillebrandt, Berzé-la-Ville (cf. note 41).

prieur à Paray-le-Monial¹⁵³. Il était issu de la famille des Saint-Prix, qui possédait des biens dans le Brionnais et le Charolais, et dont les membres se disaient *fideles* et *amici* des seigneurs de Semur¹⁵⁴. Dans les chartes de Cluny, il apparaît presque exclusivement comme négociateur avec les seigneurs de Berzé : leur château, situé à proximité de l'abbaye, représentait une menace constante pour celle-ci. Les conflits entre eux et l'abbaye, qui avaient commencé au début du XI^{ème} siècle, ne purent être réglés que sous le prieur Gontier, l'apaisement de la querelle n'ayant finalement été rendue possible que par le mariage entre Artaud, un frère de Gontier, et Dieme, l'héritière unique de la seigneurie de Berzé. Cette liaison avec une famille proche des Semur et de l'abbé Hugues faisait apparemment des seigneurs de Berzé des "bienfaiteurs" de l'abbaye et leur promettait avec celle-ci de bonnes relations durables¹⁵⁵.

Plus tard, vers l'an 1100, lorsque l'abbé Hugues s'occupa de régler la commémoration de son anniversaire, il choisit à nouveau un membre d'une famille originaire de Paray : Seguin¹⁵⁶. Il lui confia deux fonctions, celle de prieur à Marcigny et celle de chambrier à Cluny, afin qu'il puisse régler les problèmes de possession et d'administration liés à cette disposition, la commémoration de son anniversaire et de celui de son père, Damas, devant être garantie à long terme¹⁵⁷.

L'abbé Hugues réussit donc, grâce à l'appui de prieurs bien choisis ou bien placés, à créer un contexte favorable non seulement à l'abbaye et à certains de ses prieurés bourguignons, mais aussi à ses propres intérêts et à ceux de sa famille¹⁵⁸. Le fait qu'Hugues de Busseuil resta

¹⁵³ PLM 111, 142. Gontier était prieur à Paray dans les dernières années du comte Hugues I, vers 1036 à 1039 (PLM 12, 111) ; cf. Canat de Chizy, *Origines* (cf. note 16) p. 119. Gontier avait des possessions près du château de Mont-Saint-Vincent (PLM 111), où son frère Artaud transféra des biens à Paray (PLM 188). Sur ces relations de parenté, cf. Hillebrandt, Berzé-la-Ville (cf. note 41) p. 206s.

¹⁵⁴ *Ibid.*, pp. 205-207.

¹⁵⁵ *Ibid.*, pp. 205-212.

¹⁵⁶ Wischermann, pp. 98-102.

¹⁵⁷ Hillebrandt, Berzé-la-Ville (cf. note 41) p. 208s. ; Kohnle, pp. 241-243.

¹⁵⁸ Wischermann, pp. 118-121 ; Wollasch, Parenté noble (cf. note 99) pp. 11-13. — Les prieurs de Cluny qui sortirent de Paray : Gontier et Sigualde, le successeur de Gontier à Paray et puis aussi à Cluny ; cf. Canat de Chizy, *Origines* (cf. note 16) pp. 119s. Maurice Chaume, Les grands prieurs de Cluny, dans : *Revue Mabillon*, 28, 1938, pp. 147-152, p. 149s. Seguin, issu d'une famille parodienne, était prieur à Marcigny et chambrier de l'abbé Hugues à la fois ; Hugues de Bissy devint cellier à Cluny, puis chambrier, cf. plus haut. Sur l'importance de ces offices à Cluny, cf. Valous, *Le monachisme clunisien* (cf. note 38), 1, p. 124 : «Le chambrier est à l'intérieur du monastère un des plus importants officiers. C'est le receveur, le gérant et l'ordonnateur, sous réserve de l'autorisation abbatiale ou priorale, des fonds de la communauté. En dignité, il prend rang immédiatement après le prieur claustral et avant tous les autres obédienciers» ; p. 133 : «A Cluny, le cellierier est avant tout chargé du service des vivres du monastère» ; p. 132 : «Le cellierier reçoit la même bénédiction que le prieur. Il est choisi par l'abbé ou le prieur conventuel [...]» ; p. 134 : «Pour l'aider à satisfaire à ses différentes

prieur de Paray pendant trois décennies, l'aida à mettre en place la politique qui donna, à «son terrain», au Charolais et au Brionnais, une place dominante dans le réseau clunisien¹⁵⁹.

Pour le monde laïque, Paray-le-Monial devint un "lieu d'accueil" où les familles de la région vinrent entrer. Il est évident que l'affaiblissement de l'autorité territoriale des comtes de Chalon favorisa l'intensification des relations entre les seigneurs de châteaux ou les chevaliers et le prieuré de Paray-le-Monial : les *milites*, donateurs ou témoins (surtout en ce qui concerne les acquisitions au sud de Paray) devinrent les nouveaux protecteurs du monastère. Dans une sorte d'*imitatio*, ils prirent la place et la fonction des comtes. D'ailleurs, la tradition des actes au cartulaire de Paray datant de cette époque est la plus dense, ce qui permet de supposer qu'il s'agit d'une époque de grand développement économique du prieuré¹⁶⁰. Les familles de Busseuil, Digoine et Cypierre sont celles dont les relations avec le monastère se laissent le plus facilement analyser, Paray se trouvant ailleurs ancré dans un réseau de relations souvent très mouvantes¹⁶¹. Grâce à la proximité directe de leurs forteresses et de Paray, elles purent prendre une part active dans l'histoire de Paray-le-Monial, qui devint un peu "leur" monastère¹⁶².

obligations, dès le XI^{ème} siècle, le cellerier de Cluny a possédé quelques petits domaines qu'il exploita directement».

¹⁵⁹ Les prédécesseurs de l'abbé Hugues ne provinrent pas de la Bourgogne, mais de l'Auvergne, de la Provence ou du Lyonnais. En ce qui concerne leur part à la «naissance du réseau modèle, le réseau clunisien», cf. Christian Lauranson-Rosaz, Réseaux aristocratiques et pouvoir monastique dans le Midi aquitain du IX^{ème} au XI^{ème} siècle, dans : *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux (Actes du Premier Colloque International du C.E.R.C.O.M., Saint-Etienne, 16-18 Septembre 1985)*, Saint-Etienne, 1991, pp. 353-372, p. 369s. : «Si les abbés 'nouvelle vague' regardent vers leur parenté ou vers les anciennes structures institutionnelles, voire s'intéressent à de vieux établissements, c'est pour mieux récupérer. Ils se sentent chez eux dans le Midi et y reprennent ce qui est reprenable. Ils se servent du substrat méridional pour bâtir dessus. Ils sont sur leur terrain».

¹⁶⁰ Duby, *La société* (cf. note 28) p. 245. Le cartulaire du prieuré clunisien de Saint-Marcel-lès-Chalon présente une 'histoire du temporel' comparable à celle de Paray, cf. Martine Chauney, Le temporel du prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon au XI^{ème} et au début du XII^{ème} siècle, dans : *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône* 42, [1970/1971], 1973, pp. 45-88, p. 55.

¹⁶¹ Jean Richard, La structure féodale de la Bourgogne aux XI^{ème} et XII^{ème} siècles, dans : *Bulletin trimestriel du Centre International des Études Romanes*, 1960, pp. 3-9.

¹⁶² Canat de Chizy, *Origines* (cf. note 16) p. 101s. ; sur l'histoire du prieuré au XII^{ème} siècle, ses conflits avec les seigneurs du voisinage et avec les comtes de Chalon, cf. Jean Richard, *Les ducs* (cf. note 119) p. 183 (BB 3943) ; Duby, *La société* (cf. note 28) p. 408 ; Florent Cygler, L'ordre de Cluny et les *rebelliones* au XIII^{ème} siècle, dans : *Francia*, 19/1, 1992, pp. 61-93, p. 65.